

ADMINISTRATION DE COMPRIMÉS D'IODURE DE POTASSIUM EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE.

Chère accueillante,

Le plan fédéral d'urgence nucléaire a été actualisé en mars 2018. Il prévoit, en outre, que toutes les collectivités d'enfants, sur l'ensemble du territoire belge, sont concernées par la prise de comprimés d'iode. Cette mesure vise à prévenir le risque de cancer de la thyroïde.

En effet, en administrant de l'iode non radioactif en cas d'accident nucléaire, on peut empêcher l'absorption d'iode radioactif dans la glande thyroïde, en espérant réduire ainsi le risque de cancer de la thyroïde. Le risque de cancer thyroïdien est particulièrement élevé chez les enfants, tandis que les contre-indications à la prise d'iode chez les enfants sont exceptionnelles et les effets secondaires rares.

Dès lors, en tant qu'accueillante, vous êtes donc concernée par ce nouveau plan et la première démarche que nous vous recommandons est de vous inscrire au système be.alert pour être informée directement par les autorités de tous types d'urgence (nucléaire ou autre) :

<http://www.be-alert.be/fr>

Que devez-vous faire ?

1. Disposer d'un plan interne d'urgence (www.monplandurgence.be) et le tester régulièrement.
2. Disposer de comprimés d'iode pour le nombre maximal de personnes pouvant se trouver dans vos locaux (enfants, familles, professionnels, ...)
3. Ne jamais prendre ou administrer de comprimés d'iode sans les recommandations des autorités. **N'agissez jamais de votre propre initiative.**

4. En cas d'accident nucléaire, restez informées via <http://www.be-alert.be/fr> et les médias sociaux de votre commune, Gouverneur de votre province ou Centre de crise.

Aspects pratiques

1. Rendez vous dans votre pharmacie avec votre carte d'identité, votre pharmacien vous délivrera les comprimés d'iode. Le nombre de comprimés dépend du nombre maximal de personnes pouvant se trouver dans vos locaux (enfants, familles, professionnels,...)
2. Conservez correctement les comprimés (suivez les conseils de votre pharmacien).

Posologie

!! Il ne faut jamais prendre ou administrer les comprimés d'iode sans la recommandation des autorités.

- Nouveau-nés jusqu'à un mois : une fois $\frac{1}{4}$ de comprimé.
- Enfants de 1 mois à 3 ans : une fois $\frac{1}{2}$ comprimé.
- Enfants de 3 ans à 12 ans : une fois 1 comprimé.
- Femmes enceintes et femmes allaitantes, quel que soit l'âge : 2 comprimés en 1 fois
- Jeunes et adultes, à partir de 12 ans jusqu'à 40 ans : 2 comprimés en 1 fois.
- Adultes à partir de 40 ans : rarement indiqué.

Information parentale

Les parents vont être informés de ce nouveau plan par un courrier leur expliquant qu'en cas d'incident nucléaire, chacun doit suivre les recommandations du Ministère de la Santé publique ou des Gouverneurs de Provinces concernant l'administration des comprimés d'iode pour la prévention des cancers de la thyroïde. Ce courrier invite également les parents à nous signaler une éventuelle contre-indication pour leur enfant.

Le service social reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, chère accueillante, nos salutations distinguées.

V. DECRAYE

Administrateur Déléguée.